

Les espaces équivoques : de l'appropriation à la co-construction  
9<sup>e</sup> Colloque de la Relève VRM  
INRS-UCS, Montréal  
17-18 mai 2011  
Joncas, Christophe-Hubert  
Maitrise  
Urbanisme  
Université de Montréal  
Gérard Beaudet (UdM) et Annick Germain (INRS)  
christophe.hubert.joncas@gmail.com

De la lecture de différents travaux (Merlin et Noisette, 1988 ; Levy, 2003 ; Dind 2001 ; Hou, 2010), il ressort que trois caractéristiques sont régulièrement utilisées afin de départager les espaces publics et privés : le statut, la fonction et le mode d'appropriation. Ces trois critères - utilisés de façon combinée - permettent de déterminer le caractère public ou privé d'un lieu. La majorité des espaces sont facilement classables dans l'une ou l'autre des catégories. C'est le cas lorsque le statut juridique et la fonction d'un espace sont facilement identifiables et lorsque le mode d'appropriation est en concordance avec les comportements implicitement suggérés par l'usage et les activités associés à la fonction. Il existe toutefois des espaces ambigus qui ne peuvent être classés comme publics ou privés de façon univoque et en tout temps à partir des trois critères.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons aux espaces que nous avons regroupé sous le terme d'espaces équivoques. Il s'agit d'espaces qui présentent des modes d'appropriation - publics ou privés - qui sont potentiellement conflictuels avec ceux prescrits par la fonction et le statut<sup>1</sup> (qu'ils soient publics ou privés) et qui exercent sur les autorités responsables une pression plus ou moins grande afin de modifier et de redéfinir la fonction et dans certaines cas même le statut juridique<sup>2</sup>. Bien que nous reconnaissons que

---

<sup>1</sup> À l'opposé de la fonction d'un lieu, qui est généralement visible et facilement identifiable, le statut juridique n'est pas toujours connu d'emblée par les protagonistes des nouveaux modes d'appropriation.

<sup>2</sup> Lorsque des individus s'approprient un lieu de façon importante, ils peuvent parfois chercher à identifier son statut juridique ainsi que son propriétaire. Dans certains cas, cela peut mener à des

certains espaces publics - dits véritables ou traditionnels (p.ex. parcs, places, rues, trottoirs, etc.) - présentent des modes d'appropriations qui peuvent provoquer une certaine ambiguïté quant à la fonction du lieu et une redéfinition de celle-ci, la notion d'espaces équivoques regroupent davantage une variété d'espaces très peu abordés dans la planification urbaine et dans littérature scientifique (terrains vagues, friches, emprises ferroviaires, etc.).

### **Problématique et méthodologie de recherche**

Par un processus heuristique et à l'aide d'une double étude de cas exploratoire, qui emprunte des méthodes de recherche ethnographiques, cette recherche a pour objectif de caractériser les espaces équivoques. Nous tenterons de répondre à plusieurs questions qui découlent de cet objectif : Quelles formes prennent les nouveaux modes d'appropriation ? De quelle nature sont les conflits entre les différents acteurs (propriétaire, usagers, élus, etc.) ? De quelle façon les formes d'ambiguïté sont-elles gérées ?

Afin de mieux caractériser les espaces équivoques, nous avons décidé d'analyser deux espaces équivoques montréalais selon trois dimensions : les contraintes physiques du lieu, les mesures coercitives que l'on peut observer, et les perceptions du risque des usagers et des gestionnaires.

Le premier des cas de figure analysés, informellement appelé le Parc sans Nom, est un terrain vague appartenant à la Ville de Montréal situé sous le viaduc Van Horne entre les rues Van Horne, Arcade et Clark. Le second site, informellement appelé le Champ des Possibles, est une friche industrielle appartenant à la Ville de Montréal située entre les rues Henri-Julien, de Gaspé, Maguire et la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP).

### **Cadre conceptuel**

---

demandes (p.ex. à une administration municipale) afin que, par exemple, le statut d'un site passe de privé à public.

Le cadre conceptuel de cette recherche s'est articulé autour de concepts présents dans la littérature traitant d'espaces urbains en apparence ambigus. Certains de ces concepts abordent davantage ce types d'espaces selon leur dimension spatiale (espaces sous les ponts, espaces interstitiels, etc.) et selon les temporalités des modes d'appropriation qu'on y retrouve (espaces à usages temporaires, espaces du quotidien, etc.). D'autres concepts, qui s'apparentent à celui d'espaces équivoques, abordent plutôt ces espaces selon l'impact des modes d'appropriation sur leur fonction (Franck et Stevens, 2007).

### **Parc sans nom**

Avant 2006, ce site servait de dépôt plus ou moins informel pour les employés municipaux. Malgré cette utilisation, des citoyens l'utilisaient par exemple comme parc à chien informel. Puis, à partir de juillet 2006, et ce, jusqu'en juin 2008, le Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal Dare-Dare a eu la permission d'y organiser des expositions, des évènements et des projets d'art public. Ces activités ont fait régulièrement l'objet de négociations avec l'arrondissement. Durant cette période, un groupe de citoyens, se regroupant sous le nom du Collectif du four à pain du Mile End, a construit dans le Parc sans Nom un four à pain sans demander la permission formelle à l'arrondissement. Après de nombreuses négociations, l'arrondissement a exigé la destruction du four et la fin des activités l'entourant. Malgré les différentes activités organisées par Dare-Dare et l'investissement citoyen que cela a provoqué dans le quartier, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'a pas renouvelé la permission à Dare-Dare d'occuper le Parc sans Nom. Cela a entraîné la fin d'activités dans ce lieu.

Ce cas nous a permis, d'une part, de noter que l'ambigüité apparente du site quant à son caractère public-privé participait à son attrait auprès des citoyens qui l'ont investi et, d'autre part, que les modes d'appropriation que nous y avons retrouvés ont accru l'ambigüité quant à la fonction du site. Nous avons pu également remarquer que les autorités municipales ont tenté par différents moyens (contraintes physiques, mesures coercitives) de réguler les activités et

de contrôler les usages. Malgré cela, certaines décisions prises par les autorités municipales ont permis de maintenir dans une certaine mesure l'ambiguïté présente sur les lieux. On remarque ainsi une certaine flexibilité.

### **Champs des Possibles**

Le site de cette ancienne gare de triage démantelée graduellement dans les années 1960, apparentant à la Ville depuis l'été 2009, a été investi de façon importante par différents usagers depuis quelques années. Par exemple, à l'automne 2007 l'évènement *un.occupied spaces*, organisé par le Collectif *Artivistic*. Peu de temps après, sous l'initiative de l'artiste Emily Rose Michaud, une œuvre inspirée du *land art* a été créée afin d'explorer les liens entre les citoyens, l'art, l'écologie, la communauté et la participation civile. Cette initiative a notamment entraîné une série d'activités à caractère éducatif et écologique sur le site (installations de potagers et de ruches, organisation de marches portant sur la biodiversité des lieux, etc.). À cela s'ajoute une série d'activités spontanées s'inscrivant dans la quotidienneté (pratique d'arts martiaux, déambulations, etc.). Selon les plans de la Ville, il était prévu initialement que le site devait se transformer en cour de voirie et devait se voir traverser par une nouvelle rue. Or, les plans ont été changés au profit des activités déjà présentes sur les lieux.

Ce cas de figure nous a permis également de noter que l'ambiguïté apparente du site quant à son caractère public-privé et quant à sa fonction participait à son attrait auprès des citoyens qui l'ont investi. Dans ce cas-ci nous avons pu préciser l'attitude d'ouverture de la Ville face à certaines pratiques : «La Ville ne permet pas. La Ville n'interdit pas» (Élue 1). Cette attitude soulève notamment des questions importantes en terme de sécurité et de responsabilité. À cet effet, on notera des différences entre l'attitude de la Ville et celle du Canadian Pacifique - l'ancien propriétaire des lieux - par rapport à ces activités.

### **Conclusion**

Cette recherche nous a permis d'observer que les espaces équivoques sont caractérisés par de nombreux conflits et différends entre les usagers du lieu et ses gestionnaires. Nous pouvons également affirmer que les protagonistes des nouveaux modes d'appropriation participent de façon plus importante à l'émergence du caractère équivoque d'un lieu que les gestionnaires de ce dernier. Toutefois, compte tenu de l'apparence déjà ambiguë des lieux, de l'ouverture notable de la part des autorités municipales et de l'absence d'une volonté claire de contrer à tout prix des usages et des appropriations qui participent au caractère équivoque d'un lieu, il s'impose ici de parler d'une forme de co-construction de l'équivocité de ces espaces.

### **BIBLIOGRAPHIE**

DIND, Jean-Philippe. (2008). Les espaces publics : quels principes de convivialité ?, *Les cahiers de l'IAURIF*, n. 149, p. 57-58.

HOU, Jeffrey *Insurgent public space, Guerrilla urbanism and the remaking of contemporary cities*, Routledge, Londres, 276 p.

FRANK, Karen A. et Quentin STEVENS. (2007). *Loose Space Possibility and Diversity in Urban Life*, Édition Routledge, New-York, 303 p.

MERLIN, Pierre et Patrice, NOISETTE (1998), Espace public, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, p.320-322.

LEVY, Jacques et Michel LUSSAULT. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p.

TEMEL, Robert (2006) The Temporary in the City dans *Temporary Urban Spaces Concept for the Use of City Spaces*, de HAYDN Florian et TEMEL Robert, Birkhasuer, 272p.

VILLAGOMEZ, Erick (2010) Claiming residual spaces in the heterogeneous city, p.81-95, dans HOU, Jeffrey *Insurgent public space, Guerrilla urbanism and the remaking of contemporary cities*, Routledge, Londres, 276 p.